



Communiqué de presse

Mardi 26 février 2019

Pollution : Paris salue la mise en place de la circulation différenciée

Depuis une semaine, les Parisiens et Franciliens sont victimes d'une importante pollution atmosphérique. Pour améliorer la qualité de l'air, Anne Hidalgo a demandé à l'Etat qu'il instaure des restrictions de circulation pour les véhicules les plus polluants. Cette demande vient enfin d'être entendue.

Un épisode de pollution aux particules PM10 frappe l'Ile-de-France depuis sept jours. Le risque sanitaire est important pour l'ensemble des populations et en particulier les enfants, les seniors et les personnes asthmatiques.

La Maire de Paris a décidé dès le 19 février la mise en place de mesures d'urgence à l'échelle de la Ville de Paris, en instaurant la gratuité du stationnement résidentiel et en incitant les habitants et les visiteurs à recourir à des modes de transports propres.

Anne Hidalgo a également demandé à l'Etat, dès le 20 février, qu'il instaure des restrictions de circulation pour les véhicules les plus polluants, seule mesure capable de réduire rapidement les émissions polluantes. Malheureusement, cette demande n'avait pas été suivie d'effets jusqu'à ce jour.

Alors qu'Aparif a annoncé mardi matin une nouvelle dégradation de la qualité de l'air pour la journée de mercredi, Anne Hidalgo a réitéré sa demande à l'Etat, qui a enfin accepté de prendre la mesure qui s'impose.

Mercredi, les véhicules les plus polluants ne pourront pas circuler dans la Métropole du Grand Paris, dans un périmètre délimité par l'A86. Cette interdiction porte sur les véhicules Crit'air 5 (déjà interdits de 8h à 20h du lundi au vendredi à Paris intramuros)

et Crit'air 4 (véhicules diesel immatriculés avant 2006 et véhicules essence immatriculés avant 1997).

« Notre demande a enfin été entendue. C'est une bonne nouvelle pour tous les Parisiens et Franciliens qui sont victimes depuis une semaine des pics de pollution », salue Anne Hidalgo. « La Ville de Paris apportera son soutien logistique à la Préfecture de police pour veiller au respect de cette mesure. Nos agents seront mobilisés demain aux côtés de la police nationale pour contrôler les véhicules », souligne l'édile.

La Ville maintiendra mercredi la gratuité du stationnement résidentiel et continuera à diffuser très largement des messages de prévention afin d'inciter les personnes fragiles à limiter leurs activités durant toute la durée de cet épisode de pollution.

Anne Hidalgo demande par ailleurs à l'Etat d'instaurer à l'avenir une automaticité des mesures antipollution : « Il a fallu sept jours pour que nous obtenions gain de cause. La santé de nos concitoyens ne devrait pas être sujet à débat. L'Etat doit prévoir des restrictions de circulation immédiates dès que les experts annoncent un pic de pollution », propose-t-elle.

Car il ne faut pas agir qu'en période de pic de pollution mais tout au long de l'année, la Ville de Paris est aussi pleinement mobilisée pour réduire durablement la quantité de polluants émis dans l'air. C'est dans ce cadre que, à partir du 1er juillet 2019, les véhicules Crit'air 4 seront interdits de façon pérenne, de 8h à 20h, à Paris intra-muros.